

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC OUEST CIC FONTENAY LE COMTE 1 RUE GEORGES CLEMENCEAU 85200 FONTENAY LE COMTE

déclare et atteste avoir reçu la somme de 5 000 €.

CHARRIEAU Maud, gérant de la société A ET M TRAITEUR EN FORMATION, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe LA FRETTE THOUARSAIS BOUILDROUX 85410 RIVES DU FOUGERAIS, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	CHARRIEAU Maud
Nombre de parts	500
Montant versé	5 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

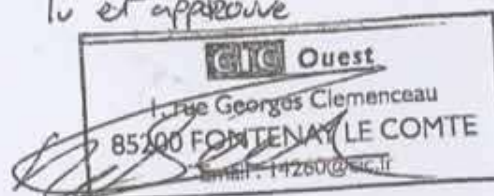
Le 01 avril 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST06

"Lu et approuvé"
Mme Charrieau

lu et approuvé



Kilian Cordeil

